



# Conseil économique et social

Distr. générale  
21 mars 2022  
Français  
Original : anglais

---

## Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Trente et unième session

Vienne, 16-20 mai 2022

Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire\*

**Intégration et coordination de l'action de  
l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime  
et des États Membres dans le domaine de la prévention  
du crime et de la justice pénale : autres activités à l'appui  
des travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue  
et le crime, en particulier celles du réseau du programme des  
Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale,  
des organisations non gouvernementales et d'autres instances**

## Rapport de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

### Note du Secrétaire général

Le présent rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a été établi en application de l'alinéa e) du paragraphe 3 de l'article IV des statuts de l'UNICRI et approuvé par une décision que le Conseil de direction a prise à sa réunion tenue en ligne les 22 et 23 octobre 2021, afin d'être soumis au Conseil économique et social par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

---

\* E/CN.15/2022/1.



# Résultats obtenus par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

## Rapport du Conseil de direction

### I. Introduction

1. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a été créé en vertu de la résolution 1086 B (XXXIX) du Conseil économique et social, adoptée en 1965. Cette entité autonome du système des Nations Unies est administrée par son Conseil de direction, qui en définit les orientations stratégiques et participe à l'établissement de ses priorités.
2. Dans le cadre de son vaste mandat, qui consiste à élaborer et mettre en œuvre des politiques améliorées dans le domaine de la prévention du crime et de la lutte contre la délinquance, l'UNICRI a pour mission de promouvoir la justice et l'état de droit à l'appui de la paix et du développement durable.
3. L'Institut travaille dans des secteurs spécialisés et des domaines particuliers qui touchent à la prévention du crime, à la justice pénale, à la gouvernance en matière de sécurité, à la lutte antiterroriste, ainsi qu'aux risques et avantages que présentent les progrès technologiques. Grâce à ses programmes de recherche, de formation et de renforcement des capacités spécialisés, novateurs et axés sur l'action, il apporte un appui fondamental aux politiques et activités des Nations Unies. Il permet aussi aux idées novatrices de circuler tant au sein du système des Nations Unies qu'en dehors.
4. Dans le présent rapport, le Conseil de direction donne un aperçu des travaux accomplis par l'UNICRI en 2021, conformément au Cadre de programmation stratégique défini par l'Institut pour la période 2019-2022.

### A. Cadre de programmation stratégique pour la période 2019-2022

5. Se fondant sur son travail de recherche, d'évaluation des besoins et d'analyse des tendances et prenant en compte les observations qu'il a reçues de partenaires, d'universitaires, d'acteurs de la société civile, de décideurs et de praticiens, l'UNICRI a, dans son Cadre de programmation stratégique pour la période 2019-2022, relevé plusieurs menaces et problèmes devant être traités :
  - a) Radicalisation et extrémisme violent : absence de réponses adaptées au contexte, faiblesse des systèmes de justice pénale et lacunes en matière de coopération nationale et transnationale ;
  - b) Rôle de la criminalité transnationale organisée dans les marchés licites et illicites : économies souterraines, flux financiers illicites et liens éventuels avec des réseaux terroristes ;
  - c) Faiblesse de la gouvernance en matière de sécurité ainsi que de l'état de droit, et non-application du principe de responsabilité des institutions dans les zones sortant d'un conflit ;
  - d) Sécurité des technologies de pointe : prise en compte des menaces mondiales et solutions proposées ;
  - e) Menaces qui pèsent sur les foules et les cibles vulnérables ;
  - f) Vulnérabilité face à l'exploitation criminelle, inégalités de genre et violations des droits humains des populations vulnérables ;
  - g) Nouvelles tendances observées en matière de criminalité environnementale : activités illégales relatives à l'extraction, à l'utilisation et au commerce de ressources environnementales et trafic de substances dangereuses.

6. Le Cadre de programmation énonce les six priorités stratégiques suivantes :
- a) Prévention et répression de l'extrémisme violent ;
  - b) Lutte contre la criminalité organisée et contre toutes les formes de trafic et de flux financiers illicites ;
  - c) Consolidation de l'état de droit dans les pays sortant d'un conflit ;
  - d) Sécurité au moyen de la recherche, de la technologie et de l'innovation ;
  - e) Réponse aux menaces et réduction des risques : gouvernance en matière de sécurité ;
  - f) Prévention du crime par la protection et l'autonomisation des groupes vulnérables.

7. Si les priorités de l'Institut correspondent à l'objectif de développement durable n° 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous), elles ont également un rapport avec plusieurs autres objectifs (2 à 6, 8, 9, 11, 14 et 15).

## B. Outils et approches

8. L'UNICRI a continué de développer son approche globale et multisectorielle, qui passe par la recherche appliquée et pratique, le partage et la diffusion des connaissances, des services de formation et d'assistance technique, la création de partenariats solides et l'appui aux politiques.

9. L'UNICRI a mis l'accent sur la recherche pour mieux cerner certains problèmes particuliers et élaborer des interventions adaptées. Il a produit de multiples rapports et notes de synthèse sur une grande variété de sujets, notamment :

- a) *Les dynamiques du soutien et de la participation à l'extrémisme violent – Comprendre les attitudes des jeunes Maliens à l'égard de l'extrémisme violent ;*
- b) *Rehabilitation and reintegration of violent extremism offenders in Mali: collecting data for the development of a costed rehabilitation plan ;*
- c) « Illicit financial flows and asset recovery in the Republic of Armenia » ;
- d) « Illicit financial flows and asset recovery in the Republic of Azerbaijan » ;
- e) « Illicit financial flows and asset recovery in the Republic of Belarus » ;
- f) « Illicit financial flows and asset recovery in Georgia » ;
- g) « Illicit financial flows and asset recovery in the State of Libya » ;
- h) « Illicit financial flows and asset recovery in the Republic of Moldova » ;
- i) « Flux financiers illicites et recouvrement des biens mal acquis dans la République tunisienne » ;
- j) « Illicit financial flows and asset recovery in Ukraine » ;
- k) *The Needs of Families in the Prevention of Drug Use among Young People: A Pilot Study – Report on Italy, Lebanon and Tunisia ;*
- l) *Technology and Security: Countering Criminal Infiltrations in the Legitimate Supply Chain ;*
- m) « A policy framework for responsible limits on facial recognition – use case: law enforcement investigations » ;

n) *Countering Terrorism Online with Artificial Intelligence: An Overview for Law Enforcement and Counter-Terrorism Agencies in South Asia and South-East Asia* ;

o) *Algorithms and Terrorism: The Malicious Use of Artificial Intelligence for Terrorist Purposes* ;

p) *Guide on the Security of Major Sporting Events: Promoting Sustainable Security and Legacies* ;

q) *Movements of People and the Threat from ISIL and Al-Qaida Terrorism in Europe: Assessing the Potential Interplay* ;

r) « Science, technology and innovation: understanding advancements from the perspective of countering weapons of mass destruction ».

10. Les travaux de recherche menés par l'Institut ont contribué à la formulation de stratégies ciblées concernant les politiques sociales et pénales des États Membres. Grâce à la diffusion de données qualitatives et quantitatives et à l'analyse des tendances les plus récentes en matière de criminalité, l'Institut a aidé les États Membres à faire mieux connaître les besoins et les lacunes recensés dans les systèmes de justice pénale et les cadres d'action connexes.

11. Dans le cadre de ses activités de formation et d'apprentissage, l'UNICRI a activement contribué au transfert et à la diffusion des compétences spécialisées qu'il a pu acquérir durant la mise en œuvre des projets et programmes relevant de ses six priorités stratégiques. Fort de son expertise en matière de conception, de fourniture, de gestion et d'évaluation des activités d'apprentissage et s'appuyant sur son vaste réseau d'experts et de partenariats, qui continue de s'élargir, l'Institut a organisé de nombreuses activités de formation. Il a aussi continué de renforcer ses capacités en matière de téléapprentissage et de développer sa plateforme en ligne.

12. Dans le cadre de ses projets et programmes, l'UNICRI a assuré plus d'une centaine d'activités liées à la formation, au profit d'environ 5 000 stagiaires. Grâce à ces activités, par exemple, 340 représentantes et représentants des services de détection et de répression ainsi que du secteur privé ont été formés au renforcement de la protection des foules, notamment lors d'événements sportifs ; 60 membres de communautés ont bénéficié d'une formation sur la prise de parole en public et le développement de compétences politiques comme moyens de prévenir et combattre l'extrémisme violent ; 1 200 parties prenantes ont reçu une formation sur des questions pratiques et de sensibilisation relatives à la maladie à coronavirus (COVID-19) ; 165 agents de services de détection et de répression et de services de sécurité ont été formés au renforcement des capacités opérationnelles permettant de prévenir et de détecter le trafic de matières radiologiques et nucléaires ; 75 agents de services de détection et de répression et 50 représentantes et représentants de différents organismes des Nations Unies ont été formés pour mieux faire connaître les liens qui existent entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée ; et 250 agents de services de détection et de répression ont reçu une formation sur la manière dont l'intelligence artificielle peut aider à lutter contre l'exploitation sexuelle visant les enfants sur Internet.

13. En 2020 et 2021, le quinzième programme de master en droit mention « criminalité transnationale et justice » s'est déroulé en ligne, en coopération avec l'Université pour la paix ; au cours de cette période, 43 étudiantes et étudiants désireux de se spécialiser en droit pénal international, en droit humanitaire, en droit des droits humains et sur les questions de criminalité transnationale ont été admis pour suivre ce cursus. Au titre de ce programme de master en droit, le séminaire sur les moyens de défense en droit pénal international – organisé en coopération avec le Bureau du Conseil public pour la Défense de la Cour pénale internationale – s'est tenu en ligne, à la demande du Bureau du Solliciteur général des Philippines et de l'Université du Cap-Occidental (Afrique du Sud).

14. Par ailleurs, plusieurs cours ont été dispensés à des étudiants de troisième cycle et à des professionnels, grâce aux méthodes de formation dynamiques mises au point par l'UNICRI. Six cours spécialisés ont notamment été organisés en ligne pour ce type de public, en coopération avec des entités des Nations Unies et des universités internationales, afin de diffuser des connaissances sur les questions relatives au commerce illicite, aux migrations et aux droits humains, au patrimoine culturel, à la criminalité et à la sécurité, et aux crimes contre l'environnement. Compte tenu de la forte demande qu'ils suscitent, un grand nombre de ces cours, dont le contenu est constamment mis à jour, seront inclus au programme de 2022.

15. Parmi les spécialistes de la formation figuraient des experts de l'UNICRI ainsi que des universitaires, des praticiens et de hauts fonctionnaires d'entités du système des Nations Unies, ce qui a permis d'assurer la diversité des points de vue. Chaque année, des fonctionnaires de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) enseignent plusieurs matières en lien avec la criminalité transnationale organisée, abordant notamment le trafic de drogues, le terrorisme, la traite des êtres humains, la criminalité environnementale et l'état de droit.

16. Tenant compte des résultats et des enseignements tirés de ses recherches, l'UNICRI a continué de fournir des formations et des conseils pratiques sur le terrain dans de nombreux domaines thématiques hautement spécialisés touchant à la criminalité et à la justice. Il a également conseillé divers partenaires sur ces questions, tant au niveau politique que sur le plan opérationnel, pour leur permettre de faire face plus efficacement à certains problèmes émergents. Instance de consultation et de coopération entre les États Membres, les institutions publiques locales, les établissements de recherche, les organisations internationales, les entités privées et la société civile, l'UNICRI a joué un rôle déterminant pour repérer et diffuser des approches innovantes.

17. Bénéficiant d'une position unique en tant qu'instance mondiale, l'UNICRI a diffusé auprès de la communauté internationale une multitude de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de ses programmes et activités. Il a eu recours à diverses méthodes pour faciliter l'apprentissage et améliorer les connaissances dans les domaines de la criminalité et de la justice, notamment en organisant et en accueillant des conférences internationales, des ateliers et des cours spécialisés en ligne à l'intention des praticiens et en lançant son programme annuel de master en droit mention « criminalité transnationale et justice ». En outre, pour promouvoir la coopération et l'échange de données d'expérience, l'Institut a directement contribué au renforcement des capacités d'acteurs nationaux sur le terrain. Ce travail a été renforcé par ses publications, comme la revue *Freedom from Fear*, ainsi que par les documents d'orientation et la documentation spécialisée concernant ses projets de recherche, ses programmes de formation et ses activités sur le terrain.

18. Grâce à ses sites Web, à son activité sur les plateformes de médias sociaux et à la production de rapports, de campagnes et de vidéos, ainsi qu'à travers l'organisation de programmes de formation pour les professionnels des médias sur les menaces nouvelles et émergentes, l'UNICRI a contribué à mieux faire connaître les questions prioritaires et les outils disponibles pour s'y attaquer.

19. Les travaux menés par l'UNICRI en 2021 ont été financés exclusivement au moyen de contributions volontaires. Les principaux donateurs ont été l'Afrique du Sud, le Canada, les États-Unis d'Amérique, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Union européenne, le Bureau de lutte contre le terrorisme de l'Organisation des Nations Unies, le Centre international pour la lutte contre le terrorisme, la Société industrielle et commerciale de produits alimentaires (SICPA) et plusieurs autres sociétés privées, fondations et organisations internationales.

20. Les travaux de l'UNICRI ont eu de larges retombées aux niveaux national, régional et international et ses activités d'assistance technique ont profité à des acteurs très divers. Son programme d'activités a été mis en œuvre par l'intermédiaire de son siège, situé à Turin (Italie), et d'un réseau de bureaux locaux incluant des

bureaux de liaison à Rome et à New York, un bureau de projet à Bruxelles, le Centre de connaissances SIRIO (« Security Improvements through Research, Technology and Innovation ») à Genève, le Centre pour l'intelligence artificielle et la robotique à La Haye, et les centres d'excellence de l'Union européenne pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à Alger, Amman, Manille, Nairobi, Rabat, Tachkent et Tbilissi. L'UNICRI participe aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies là où il a une présence officielle.

## **II. Prévention et répression de l'extrémisme violent**

21. En tant que signataire du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, l'UNICRI a contribué au déploiement d'une action cohérente et coordonnée à l'échelle du système des Nations Unies pour prévenir et combattre le terrorisme. Il a joué un rôle essentiel en aidant les États Membres à transposer dans leurs politiques nationales les bonnes pratiques recensées dans la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

22. Fort de plus de 15 ans d'expérience dans le domaine de la prévention et de la répression de l'extrémisme violent, l'UNICRI a appuyé la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions connexes en se concentrant sur les trois priorités suivantes : a) aider les communautés locales et les organisations de la société civile à prévenir et à combattre la radicalisation et l'extrémisme ; b) renforcer les mesures de réadaptation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents et des combattants terroristes étrangers rentrés au pays, qu'ils soient en milieu carcéral ou en liberté ; et c) travailler avec les populations vulnérables, particulièrement avec les jeunes à risque, pour qu'elles soient plus à même de résister à l'extrémisme violent grâce à l'autonomisation et à la cohésion sociale.

### **A. Aider les communautés locales et les organisations de la société civile à prévenir et à combattre la radicalisation et l'extrémisme**

23. Conscient du rôle crucial que jouent les communautés dans la lutte contre l'extrémisme violent, l'UNICRI a continué de soutenir et de mettre en œuvre des programmes visant à prévenir et à combattre la radicalisation, le recrutement de terroristes et l'extrémisme violent.

24. S'intéressant tout particulièrement à la région du Sahel et du Maghreb, l'UNICRI a piloté et évalué des interventions de nature variée, qui sont mises en œuvre depuis 2017 par diverses organisations locales en milieu urbain et rural. Ces interventions ont aidé à renforcer la résilience des communautés locales face aux discours radicaux, au recrutement de terroristes et à l'extrémisme violent, en particulier chez les jeunes, et ont permis d'appuyer les travaux de recherche existants en fournissant des informations empiriques qui montrent ce qui est efficace contre l'extrémisme violent, et pourquoi.

25. Dans la région du Sahel et du Maghreb, l'un des principaux griefs exprimés par les communautés locales avec lesquelles l'UNICRI a travaillé depuis 2015 concerne l'accès aux ressources naturelles, mis en danger par les changements climatiques. S'appuyant sur ce constat, l'UNICRI a engagé des recherches sur les liens qui peuvent exister entre la prévention et la répression de l'extrémisme violent et les risques climatiques dans les régions tchadiennes du Lac, du Hadjer-Lamis, du Logone Occidental et du Mandoul, en vue notamment de recenser les bonnes pratiques pour faire face à ces problèmes. Les résultats de ces recherches seront publiés en 2022.

26. En coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'ONUUDC, l'UNICRI a entrepris une métasynthèse indépendante des évaluations consacrées aux initiatives menées par les entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme. Il a ainsi été procédé à l'examen et à l'analyse, selon une théorie du changement, d'un total de 118 documents mis à disposition par les entités signataires

du Pacte mondial, parmi lesquels des évaluations à mi-parcours et des évaluations finales, des rapports de fin de projet, des rapports spéciaux, des documents de synthèse, des rapports d'audit et de contrôle, des examens stratégiques et des rapports d'évaluation. Le processus a été complété par des enquêtes et des entretiens réalisés auprès des principaux informateurs. Cette étude, qui sera publiée au début de l'année 2022, devrait contribuer à responsabiliser et à former les entités du Pacte mondial qui apportent un soutien aux États Membres pour prévenir et combattre l'extrémisme violent propice au terrorisme.

## **B. Travailler avec les populations vulnérables, particulièrement avec les jeunes à risque, pour mieux prévenir et combattre l'extrémisme violent grâce à l'autonomisation et au renforcement de la résilience**

27. Conscient qu'il importe d'impliquer les jeunes, et axant principalement son action sur le Mali, depuis 2019, l'UNICRI s'est employé à contrer le discours des terroristes et à aider les groupes vulnérables à mieux résister aux idées violentes et extrémistes en s'appuyant sur de nombreux outils, notamment des travaux de recherche, des ateliers de formation et des programmes de mentorat.

28. Grâce à la participation continue de jeunes leaders maliens aux programmes de mentorat et de formation de l'UNICRI axés sur le renforcement de la pensée critique, les attitudes à l'égard de la gestion des conflits et les compétences politiques, il a été possible de renforcer les mesures prises par les communautés locales pour prévenir et combattre la radicalisation et l'extrémisme. Avec l'aide de l'Institut, les jeunes concernés, originaires de presque toutes les régions du Mali, ont transféré à leurs communautés d'origine les connaissances qu'ils avaient acquises. Cela s'est fait notamment dans le cadre de séances de formation spontanées entre pairs, qui ont été organisées au niveau local et animées par des jeunes préalablement formés par l'UNICRI, et auxquelles ont participé plus de 800 personnes.

29. Dans le cadre du projet intitulé « Mali : (Dés-)engagement et ré-intégration liés au terrorisme (MERIT) », l'UNICRI a recueilli des données primaires sur le terrain afin d'établir un rapport final de suivi et d'évaluation, qui comprenait des recommandations pour de futures initiatives visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent dans le pays. Les résultats obtenus ont confirmé que le soutien ou la participation à l'extrémisme violent était un processus très complexe, étroitement lié à des circonstances particulières. Les groupes extrémistes parviennent à gagner du terrain dans des situations où l'État a longtemps négligé certains services de base. Les conclusions du rapport et les informations relatives aux résultats du projet ont été diffusées aux niveaux national, régional et international par l'intermédiaire de diverses plateformes et voies de communication. Une dernière rencontre a été organisée à Bamako, en mars 2021, pour présenter les résultats du projet.

## **C. Promouvoir le sport et ses valeurs en tant qu'outil de prévention de l'extrémisme violent**

30. L'UNICRI a continué de sensibiliser la communauté internationale à l'importance du sport et des valeurs qu'il véhicule, considérés comme un outil complémentaire adapté pour promouvoir la justice et l'inclusion, ainsi qu'un sentiment d'appartenance et une capacité de résilience. Dans le cadre du Programme mondial sur la sécurité des grands événements sportifs et la promotion du sport et de ses valeurs en tant qu'outil de prévention de l'extrémisme violent, l'Institut a collaboré avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et le Centre international pour la sécurité dans le sport. À ce titre, il s'efforce de soutenir efficacement les États Membres en faisant pour eux l'inventaire des bonnes pratiques et en leur fournissant des exemples

concrets de politiques, de programmes, d'outils et d'instruments internationaux permettant d'intégrer le sport dans les plans d'action nationaux destinés à prévenir et contrer l'extrémisme violent.

31. L'UNICRI a terminé le processus de sélection de 10 organisations de la société civile devant recevoir un financement afin de mener, en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, des actions innovantes axées sur le sport et ses valeurs. Au total, 420 projets avaient été proposés par plus de 70 États Membres. Après une première phase d'évaluation, l'équipe d'évaluation technique de l'Institut a examiné 51 propositions de projet et en a recommandé 10. Les 10 projets subventionnés seront mis en œuvre tout au long de l'année 2022. Pour assurer le suivi et l'évaluation des projets, des lignes directrices ont été élaborées et communiquées aux bénéficiaires.

32. L'UNICRI a achevé l'élaboration d'un répertoire des politiques, projets et initiatives visant à utiliser le sport et ses valeurs comme outil de prévention de l'extrémisme violent (« Compendium of existing policies, projects and initiatives aimed at making use of sport and its values as a tool to prevent violent extremism »), dans lequel il a tenu compte des réactions et commentaires reçus des partenaires du Programme mondial, des entités signataires du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, des membres du réseau de points focaux nationaux du Programme mondial, et des participants à la Consultation des jeunes qui s'était tenue en janvier 2021. Ce répertoire rassemble des éléments concrets fournis par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, par des organisations internationales, régionales et nationales ainsi que par des fédérations sportives, afin d'offrir un panorama complet des politiques, projets et initiatives visant à utiliser le sport et ses valeurs comme un outil de prévention de l'extrémisme violent.

33. L'UNICRI a organisé le premier Forum régional européen des points focaux nationaux à Malaga (Espagne). Le Forum a réuni les points focaux nationaux de toute l'Europe, qui ont ainsi eu la possibilité de mettre en commun les enseignements tirés et de renforcer les capacités des États Membres à respecter des normes reconnues pour organiser la sécurité de grands événements sportifs et pour élaborer, en matière de prévention de l'extrémisme violent, des politiques pointues tirant parti du sport et de ses valeurs.

34. L'UNICRI a aidé l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies à assurer l'organisation et le déroulement de la première Consultation en ligne des jeunes consacrée à la prévention de l'extrémisme violent par le sport. Cet événement a rassemblé 48 jeunes leaders de 40 pays et 5 continents, ainsi que 20 points focaux nationaux qui avaient été désignés par les États Membres pour représenter leurs entités respectives au sein du réseau mondial des points focaux nationaux chargés de la prévention de l'extrémisme violent.

#### **D. Renforcer les mesures de réadaptation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents et des combattants terroristes étrangers rentrés au pays, qu'ils soient en milieu carcéral ou en liberté**

35. L'expérience de l'UNICRI en matière d'appui aux États membres pour la mise en place de programmes permettant la réadaptation et la réinsertion efficaces des délinquants extrémistes violents et des combattants terroristes étrangers, dont ont bénéficié notamment l'Indonésie, la Jordanie, le Kenya, le Mali, le Maroc, les Philippines et la Thaïlande, a mis en évidence la nécessité de renforcer les mesures de réinsertion dans les lieux de détention et ailleurs.

36. L'UNICRI a continué d'aider les États Membres à intégrer dans leurs politiques nationales les bonnes pratiques généralisées énoncées dans le Mémorandum de Rome sur les bonnes pratiques en matière de réhabilitation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents, adopté par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, qui



concerne les besoins des détenus extrémistes violents en matière de réadaptation. Dans ce contexte, l'Institut a poursuivi son engagement auprès des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire du Mali afin d'établir une procédure d'évaluation des risques pour les délinquants extrémistes violents en milieu carcéral. Avec le Centre international pour la lutte contre le terrorisme, il a élaboré un ensemble de documents et de lignes directrices pour encourager les agents pénitentiaires ayant bénéficié d'une formation à transmettre aux collègues concernés leurs connaissances sur la manière d'administrer l'outil d'évaluation des risques.

37. En République centrafricaine, l'UNICRI a organisé à l'intention du personnel pénitentiaire deux ateliers de formation sur la manière d'améliorer le système carcéral au moyen d'un outil de classification. Cette formation a porté sur les principaux concepts relatifs à la classification des détenus, notamment sur la différence entre séparation et classification, ainsi que sur l'évaluation des risques, les avantages de la classification et l'importance de procéder à des examens réguliers.

38. L'UNICRI et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme du Bureau de lutte contre le terrorisme ont lancé conjointement la première phase d'un projet visant à mettre en place un système de génération et de collecte de données sur les détenus extrémistes violents. Cette première phase, qui s'est déroulée sur six mois, a abouti : a) à l'établissement d'un rapport sur les difficultés rencontrées par les États Membres dans la gestion des détenus extrémistes violents, ainsi que sur les principales tendances et les éventuelles menaces émergentes ; et b) à la mise au point d'une méthode sur mesure fondée sur des données factuelles permettant de comprendre et d'évaluer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, et pourquoi, en matière de gestion des détenus extrémistes violents et de collecte systématique de données pertinentes. Sur la base des résultats de la première phase, l'UNICRI et le Bureau de lutte contre le terrorisme dirigeront, à titre expérimental, la mise en place de cette méthodologie dans les établissements pénitentiaires de certains États Membres. La méthodologie repose sur une feuille de route et un ensemble d'activités connexes, et comprend notamment un questionnaire conçu comme un outil flexible qui pourra être adapté aux différents contextes juridiques et opérationnels dans lesquels il sera utilisé.

## **E. S'attaquer aux liens entre terrorisme et criminalité transnationale organisée**

39. Les États Membres restent confrontés à des difficultés, en particulier lorsqu'il s'agit d'enquêter sur des affaires mêlant des éléments relatifs à la criminalité et au terrorisme. Les *Outils de mise en place de politiques sur les bonnes pratiques de La Haye sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme* ont servi de base aux activités interactives de renforcement des capacités que l'UNICRI a organisées à l'intention des décideurs et des praticiens, pour leur permettre de mieux comprendre et aborder ces liens et les crimes connexes. Dans le cadre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, l'Institut a élaboré ces outils afin de favoriser l'application des bonnes pratiques de La Haye sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, en fournissant des informations sur ces liens et comment ils se manifestent au niveau régional et en formulant des recommandations sur la manière de mettre en œuvre chacune des 25 bonnes pratiques recensées. Les Outils de mise en place de politiques offrent aux parties prenantes, aux niveaux national, régional et international, un support utile pour favoriser l'application des bonnes pratiques de la Haye dans diverses régions et pour aider les États Membres concernés et les autres parties prenantes intéressées à mieux comprendre, prévenir et combattre les liens entre criminalité et terrorisme.

40. L'UNICRI, avec l'appui de l'ONUDD, a fourni des services de développement des capacités sur les Outils de mise en place de politiques au Mali, en Mauritanie et au Tchad. Dans ces pays, l'action interinstitutions, et plus particulièrement la collaboration entre les services de détection et de répression, le système judiciaire et

les procureurs, est cruciale pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée. C'est pourquoi les formations qui seront dispensées en 2022 incluront un plus grand nombre d'agents des services judiciaires et de procureurs, dont le rôle est essentiel dans ce domaine.

### **III. Lutte contre la criminalité organisée et contre toutes les formes de trafic et de flux financiers illicites**

41. L'UNICRI a continué d'aider les États Membres à renforcer les moyens dont ils disposent pour détecter toutes les formes de trafic illicite, notamment le trafic de pierres et de métaux précieux ainsi que de produits contrefaits, pour enquêter sur ces infractions et pour en poursuivre les auteurs.

42. L'UNICRI a également mis en évidence l'interdépendance croissante de la criminalité transnationale organisée et du terrorisme, ainsi que la manière dont les criminels et les terroristes ont recours à des trafics illicites pour financer et faciliter leurs activités illégales. Les travaux de recherche menés par l'Institut ont permis d'identifier les facteurs déterminants à l'origine des transactions illicites et de fournir aux organismes publics des connaissances techniques actualisées pour qu'ils soient mieux à même de prévenir, combattre et anticiper les activités des groupes criminels organisés et de localiser, geler, saisir, confisquer et recouvrer les avoirs liés à des actes graves de corruption et à d'autres activités illégales.

#### **A. Améliorer la capacité des États Membres à localiser, geler, saisir, confisquer et recouvrer les avoirs liés à des actes graves de corruption**

43. L'UNICRI a continué de travailler sur le recouvrement d'avoirs et les flux financiers illicites dans les pays du Partenariat oriental. Sur ces questions, il a établi des rapports consacrés à l'Arménie, à l'Azerbaïdjan, au Bélarus, à la Géorgie, à la République de Moldova, à la Tunisie et à l'Ukraine. Ces rapports fournissaient aux responsables politiques et aux autres intervenants clefs des recommandations pour rationaliser les mesures de localisation, de gel, de saisie et de confiscation des avoirs liés à des activités lucratives de nature criminelle. Ils soulignaient également comment chaque pays pouvait améliorer la gestion des avoirs saisis et confisqués, et comment le renforcement des mesures de saisie et de confiscation pouvait contribuer au développement en permettant de financer les retraites et les salaires du personnel enseignant, infirmier et médical.

44. En outre, l'UNICRI a publié un rapport détaillé sur les flux financiers illicites et le recouvrement des biens mal acquis en Libye, dans lequel il a formulé, à l'intention des responsables politiques et d'autres intervenants clefs, des recommandations devant permettre à la Libye de mieux localiser, geler, saisir et confisquer les avoirs tirés de la corruption de haut niveau ainsi que d'autres infractions graves génératrices de revenus. Ce rapport soulignait comment la Libye pouvait améliorer la gestion des avoirs saisis et confisqués. La mise en œuvre des recommandations formulées permettrait probablement de rassurer les juridictions étrangères, qui peuvent se montrer réticentes à l'idée de restituer des avoirs libyens ayant été confisqués car elles craignent que ces avoirs alimentent de nouveau la corruption.

#### **B. Renforcer les politiques et les mécanismes de lutte contre les flux financiers illicites, le trafic et la criminalité organisée**

45. En vue d'améliorer les connaissances concernant les différentes manières dont les atteintes à la propriété intellectuelle se produisent et d'accroître l'efficacité des mesures nationales et internationales, l'UNICRI a continué d'analyser en profondeur

des affaires d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle, en coopération avec l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle.

46. L'UNICRI a analysé de manière approfondie les trois affaires suivantes : a) l'introduction de marchandises de marque contrefaites dans la chaîne d'approvisionnement légitime en Bulgarie ; b) la diffusion de contenus portant atteinte aux droits d'auteur par l'intermédiaire d'un serveur FTP (protocole de transfert de fichiers) hébergé par une société de télécommunications en Finlande ; et c) la vente de marchandises de marque contrefaites dans des magasins ordinaires, gérés par un groupe criminel français opérant en Belgique.

47. Les conclusions de ces études de cas ont permis d'établir de bonnes pratiques et de tirer des enseignements dont les procureurs et juges d'instruction d'autres pays se servent pour améliorer les procédures judiciaires et les résultats obtenus. Des webinaires consacrés à chacune des trois affaires examinées ont été organisés par l'intermédiaire des réseaux de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle et de l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs, afin de donner davantage de visibilité aux conclusions de ces travaux. En outre, la version 2020 du rapport d'analyse horizontale, qui examine les questions transversales concernant l'ensemble des études de cas réalisées, a été mise à jour. Certains des résultats présentés dans le rapport ont aussi servi à élaborer de courtes vidéos de formation qui portent sur les différentes techniques d'enquête liées à des atteintes (physiques et en ligne) aux droits de propriété intellectuelle.

#### **IV. Consolidation de l'état de droit dans les pays sortant d'un conflit**

48. L'UNICRI a entrepris de renforcer le développement durable, ainsi que les processus démocratiques et de consolidation de la paix, par la promotion d'institutions responsables et de l'état de droit et par la mise en place d'organes judiciaires solides dans les pays sortant d'un conflit.

49. À cette fin, l'Institut s'est efforcé de sensibiliser les acteurs nationaux aux besoins et aux lacunes des politiques et des pratiques de lutte contre le terrorisme, l'objectif étant d'atténuer les discordances entre les normes internationales et les programmes nationaux relatifs à la justice pour mineurs et d'améliorer l'accès à la justice, considéré comme un élément essentiel pour prévenir l'extrémisme violent et le recrutement de terroristes dans les pays sortant d'un conflit.

50. L'appui fourni par l'Institut aux États Membres pour les aider à localiser et à recouvrer les avoirs issus de la corruption et d'autres infractions graves a contribué à renforcer l'état de droit et la confiance du public et a servi de modèle aux pays sortant d'un conflit qui envisageaient d'engager une procédure de recouvrement d'avoirs volés.

##### **A. Améliorer la capacité des pays sortant d'un conflit à renforcer leurs services de justice pénale, de détection et de répression et de contrôle**

51. L'UNICRI a pris plusieurs initiatives visant à contribuer au renforcement des services de justice pénale, de détection et de répression et de contrôle dans les pays qui sortent d'un conflit. Il s'est surtout agi d'aider ces pays à récupérer des biens volés et de dispenser une formation consacrée à la réadaptation des criminels et des extrémistes violents.

## **B. Doter les systèmes de justice pénale des pays qui sortent d'un conflit de connaissances approfondies sur les facteurs de risque et les liens existant entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme**

52. Depuis la publication des *Outils de mise en place de politiques sur les bonnes pratiques de La Haye sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme*, l'UNICRI fournit aux États Membres et aux parties prenantes intéressées des conseils sur la meilleure façon de faire face aux liens entre la criminalité organisée et le terrorisme, tout en améliorant leur connaissance de ce phénomène en pleine évolution et en proposant des définitions pour en faciliter le suivi. L'UNICRI a lancé un processus de consultation et a entretenu des contacts avec les interlocuteurs concernés pour s'attaquer au problème que constituent les liens entre criminalité transnationale organisée et terrorisme en Libye. Une analyse des lacunes et des besoins a été réalisée afin d'adapter les sessions de formation qui doivent être consacrées à cette question en 2022.

## **V. Sécurité au moyen de la recherche, de la technologie et de l'innovation**

53. L'UNICRI a continué de renforcer les capacités des États Membres à gérer les risques et les possibilités qui découlent des avancées rapides de la science et de la technologie, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle et de la robotique, de la réalité augmentée et virtuelle, de l'analyse des mégadonnées, de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et des technologies décentralisées.

54. À cette fin, l'UNICRI s'est stratégiquement attaché à mieux faire comprendre aux services de détection et de répression : a) les risques liés à l'utilisation malveillante de la technologie ; b) les idées novatrices qui permettent d'utiliser des technologies telles que l'intelligence artificielle, les mégadonnées, les chaînes de blocs et la réalité virtuelle afin de contrer les menaces pour la sécurité et diverses formes d'activités criminelles, comme le terrorisme et l'exploitation des enfants ; et c) les problèmes juridiques, éthiques et sociaux que soulève l'utilisation de ces technologies. Les technologies de l'information et des communications et les outils reposant sur l'intelligence artificielle peuvent contribuer efficacement à améliorer la sécurité et la sûreté publiques. Pourtant, le potentiel de ces outils sophistiqués n'a pas encore été pleinement exploité pour assurer, entre autres choses, la prévention, la détection et la répression efficaces du terrorisme et des activités connexes, ce qui s'explique dans une large mesure par une méconnaissance de leurs applications pratiques ainsi que des questions juridiques, éthiques et sociales qu'implique leur utilisation. C'est pourquoi l'UNICRI a continué de faire avancer le débat politique sur l'innovation dans le secteur de la sécurité et de favoriser, parmi les services de détection et de répression et les spécialistes de la lutte contre le terrorisme, une meilleure compréhension de ces technologies en constante évolution.

### **A. Faire mieux connaître les avancées scientifiques et technologiques permettant de lutter contre les actes de terrorisme commis au moyen d'armes de destruction massive**

55. L'UNICRI a continué de contribuer à la prévention des actes de terrorisme commis au moyen d'armes de destruction massive en étudiant les risques et les avantages que présentent les avancées scientifiques et technologiques pertinentes. À cet égard, il a recueilli des données et des informations en vue de recenser les solutions technologiques susceptibles de répondre aux besoins des États Membres en matière de prévention et de répression de ce type de terrorisme. Plusieurs moyens innovants de recourir à l'analyse des mégadonnées, à la technologie de la chaîne de blocs, aux drones, à la réalité virtuelle et aux « jeux sérieux » ont ainsi été répertoriés.

Dans le cadre d'un webinaire organisé à l'occasion de la deuxième Semaine de la lutte contre le terrorisme à l'Organisation des Nations Unies, qui s'est déroulée du 24 au 30 juin 2021, l'UNICRI a lancé son rapport intitulé « Science, technology and innovation: understanding advancements from the perspective of countering weapons of mass destruction ». Près de 200 représentantes et représentants d'États Membres, d'organisations internationales et de secteurs technologiques ont participé à ce webinaire.

## **B. Faire mieux connaître les avancées scientifiques et technologiques permettant de contrer l'infiltration de la chaîne d'approvisionnement légitime par des criminels**

56. L'UNICRI a continué de faire mieux connaître le rôle de la technologie dans la lutte contre les menaces que présente l'infiltration de la chaîne d'approvisionnement légitime par des groupes criminels organisés. Il a axé ses travaux sur les cinq grands domaines thématiques suivants : a) fraude alimentaire ; b) pêche illicite, non déclarée et non réglementée ; c) pesticides de contrefaçon et de qualité inférieure ; d) fraude au carburant ; et e) exploitation minière illégale et trafic de métaux précieux.

57. L'UNICRI a publié un rapport sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement afin de sensibiliser au rôle que la technologie peut jouer pour soutenir les efforts des services de détection et de répression et les aider à améliorer la surveillance et les enquêtes visant d'éventuelles intrusions dans les chaînes d'approvisionnement. En établissant un lien entre les risques existants ou émergents en matière de sécurité et les possibles solutions technologiques permettant d'y faire face, le rapport a contribué à accroître la capacité des États Membres à contrer l'infiltration de la chaîne d'approvisionnement par des criminels, notamment grâce à une meilleure connaissance des instruments et technologies pouvant permettre de sécuriser le marché pour certaines catégories de produits ainsi que des outils pouvant servir à enquêter sur les intrusions dans la chaîne d'approvisionnement, à recueillir des preuves criminalistiques et à les porter devant les tribunaux.

58. L'UNICRI a renforcé sa coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Une réunion conjointe sur la criminalistique s'est tenue à Genève pour examiner les résultats obtenus dans le cadre du projet de recherche coordonnée de l'AIEA sur la technologie nucléaire à des fins criminalistiques, et pour voir comment les travaux correspondants rejoignent les activités de l'UNICRI. Une réunion d'information technique, destinée aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, a également été organisée pour présenter les résultats des travaux de l'UNICRI et de l'AIEA ; à cette occasion, les deux organismes ont signé un mémorandum d'accord définissant le cadre d'une future coopération dans le domaine des technologies et de la sécurité.

## **C. Intelligence artificielle**

59. L'UNICRI, par l'intermédiaire de son Centre pour l'intelligence artificielle et la robotique, a produit plusieurs rapports sur divers aspects de l'intelligence artificielle. Le rapport intitulé *Algorithms and Terrorism: The Malicious Use of Artificial Intelligence for Terrorist Purposes* a été publié dans le cadre de la collaboration de l'Institut avec le Bureau de lutte contre le terrorisme. Il fournit une base de connaissances sur les utilisations malveillantes de l'intelligence artificielle, en mettant en évidence les usages abusifs que peuvent en faire des individus et des groupes qui se livrent au terrorisme, et son objectif est d'aider les États Membres, les organisations internationales, les organismes antiterroristes, les services de répression et de sécurité, les milieux universitaires et le secteur industriel à comprendre et à prévenir les possibles utilisations malveillantes et usages abusifs de l'intelligence artificielle par des terroristes. Un autre rapport, intitulé *Countering Terrorism Online with Artificial Intelligence: An Overview for Law Enforcement and Counter-*

*Terrorism Agencies in South Asia and South-East Asia*, analyse les méthodes et les moyens par lesquels l'intelligence artificielle peut servir, en Asie du Sud et du Sud-Est, à appuyer l'action des autorités nationales pour lutter contre l'utilisation d'Internet et des médias sociaux par des terroristes. Ces deux rapports ont été officiellement présentés lors de la deuxième Semaine de la lutte contre le terrorisme à l'Organisation des Nations Unies.

60. En coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'UNICRI a organisé une série de trois ateliers destinés à examiner les aspects relatifs aux droits humains dans les domaines suivants : a) le recours à l'intelligence artificielle pour combattre la radicalisation en ligne et contrer l'utilisation d'Internet à des fins terroristes ; b) le recours à l'intelligence artificielle pour assurer la modération des contenus en ligne ; et c) le recours à l'intelligence artificielle pour contrôler les voyageurs et les données relatives aux passagers à partir de listes de surveillance. Sur cette base, l'UNICRI prépare un rapport sur les questions relatives aux droits humains que soulève l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la lutte contre le terrorisme.

61. L'UNICRI et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle ont achevé une étude sur le rôle joué par l'intelligence artificielle dans la violation et l'application des droits d'auteur et des droits de conception. Ce travail de recherche comprend des exemples concrets illustrant les utilisations de chaque type d'intelligence artificielle, et décrit les mesures d'enquêtes qui peuvent être prises pour appuyer l'action des services de détection et de répression. À partir des résultats et des conclusions de l'étude, l'UNICRI et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle examineront les possibilités de mener des activités de formation à l'intention de ces services.

62. En collaboration avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'UNICRI a continué de renforcer sa plateforme mondiale sur l'intelligence artificielle au service de l'application de la loi, afin d'aider les services de détection et de répression du monde entier à faire le point sur les progrès de l'intelligence artificielle, à lui trouver des applications pratiques pour répondre aux besoins en matière de prévention de la criminalité, et à discuter des difficultés pratiques associées à l'utilisation de cet outil, notamment pour ce qui est de garantir le respect des droits humains. Trois débats en ligne ont été organisés sur les thèmes suivants : a) la conceptualisation de l'intelligence artificielle pour les cas impliquant son utilisation par les services de détection et de répression ; b) les principes de l'intelligence artificielle aux fins de l'application de la loi ; et c) le recoupement des principes relatifs aux activités de police et des principes relatifs à l'intelligence artificielle. Pour compléter ces travaux, une consultation des parties prenantes a aussi été organisée, avec des représentants du monde universitaire et de la société civile, sur les questions relatives aux droits humains que soulève l'utilisation de l'intelligence artificielle aux fins de l'application de la loi.

63. En partenariat avec le Forum économique mondial, INTERPOL et la Police nationale des Pays-Bas, l'UNICRI a organisé un atelier qui a réuni des représentants des services de détection et de répression, de l'industrie, d'organisations internationales et de la société civile afin d'examiner un cadre politique portant sur l'utilisation de techniques de reconnaissance faciale dans les enquêtes criminelles. En outre, le Forum économique mondial, INTERPOL, la Police nationale des Pays-Bas et l'UNICRI ont publié sur cette question un livre blanc intitulé *A policy framework for responsible limits on facial recognition – use case: law enforcement investigations*. Ce document fournit, à l'intention des services de détection et de répression, des orientations générales et un questionnaire d'auto-évaluation sur le recours aux techniques de reconnaissance faciale dans le cadre d'enquêtes criminelles. Les services de détection et de répression français, néerlandais, néo-zélandais et suédois mettront ce cadre de gouvernance à l'essai au cours du premier trimestre 2022.

64. L'UNICRI a également entamé le développement du « Artificial Intelligence (AI) for Safer Children Global Hub », une plateforme virtuelle destinée aux services de détection et de répression qui rassemble des connaissances et des informations sur le recours à l'intelligence artificielle pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles visant des enfants sur Internet ; le lancement de cette plateforme est prévu pour 2023. Afin d'appuyer son action dans le cadre du projet « AI for Safer Children », l'UNICRI a mis en place pour cette initiative un Conseil consultatif composé des principaux acteurs mondiaux dans les domaines de la protection de l'enfance, de l'application de la loi et de l'intelligence artificielle, et a convoqué la réunion inaugurale de cet organe au mois de mars. Pour promouvoir l'initiative, l'UNICRI a organisé, en marge de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale et en partenariat avec la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, une manifestation parallèle sur le thème « Exploitation sexuelle des enfants sur Internet : le nouveau visage de la menace et comment y faire face grâce à l'intelligence artificielle » ; il a aussi dispensé à 250 agents de détection et de répression, au deuxième trimestre 2022, deux formations en ligne sur le rôle de l'intelligence artificielle dans la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels visant des enfants sur Internet.

## **VI. Réponse aux menaces et réduction des risques : gouvernance en matière de sécurité**

65. L'UNICRI a développé de nouvelles idées visant à prévenir et atténuer les menaces pour la sécurité mondiale et à promouvoir des stratégies viables pour faire face à une grande variété de risques émergents en matière de sécurité. L'Institut a continué d'appuyer les efforts déployés par les États Membres pour améliorer les politiques qui visent à renforcer l'état de préparation général aux incidents impliquant des matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ainsi que la capacité à en atténuer les conséquences, en particulier grâce à l'intensification de la coordination et de la coopération interinstitutions.

66. En ce qui concerne la sécurité radiologique et nucléaire, l'UNICRI a mis au point des initiatives visant à renforcer les capacités générales des organismes chargés de la détection et de la répression et de la sécurité pour leur permettre de déjouer les tentatives de trafic de matières radiologiques et nucléaires, notamment par l'échange rapide d'informations et de renseignements.

### **A. Amélioration de la coopération interinstitutionnelle en ce qui concerne les matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires**

67. L'UNICRI a continué à soutenir les efforts des 62 États Membres qui participent actuellement à l'Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne afin d'améliorer les politiques qui visent à renforcer l'état de préparation général aux incidents impliquant de telles matières ainsi que la capacité à en atténuer les conséquences, en particulier grâce à l'intensification de la coordination et de la coopération interinstitutions.

68. L'UNICRI a facilité plusieurs activités ciblées dans différentes régions, contribuant notamment à :

a) La mise en place d'une grande variété d'activités relatives à l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, parmi lesquelles des évaluations des risques et des besoins, des plans d'action nationaux et régionaux, des formations, des modules de formation des formateurs, des travaux théoriques et des exercices sur le terrain, y compris des exercices transfrontaliers ;

b) La tenue de tables rondes régionales afin d'évoquer les résultats et les activités de l'Initiative relative aux centres d'excellence, de présenter et d'examiner les plans d'action régionaux contre les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, et de planifier au niveau régional de nouveaux projets et de nouvelles activités, y compris des formations et des exercices sur le terrain. Ces tables rondes ont aidé les points focaux nationaux à entretenir une bonne dynamique dans leurs régions respectives, à accroître la coopération avec des organisations internationales, à mettre en œuvre de nouvelles activités régionales et à s'accorder sur des plans d'action régionaux ;

c) La tenue de quatre ateliers dans les pays pour soutenir les équipes nationales chargées de la gestion des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ; la mise au point définitive d'un plan d'action national ; la sélection des stagiaires participant au premier programme de master africain sur les risques et les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ; et l'achèvement du premier plan d'action régional contre les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires dans la région de la façade atlantique de l'Afrique ;

d) Le lancement en Asie centrale d'un nouveau projet axé sur la préparation et les capacités d'action face aux rassemblements de masse et à diverses menaces sanitaires dans la région. À cet égard, le plan d'action régional pour l'Asie centrale contre les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires a été établi sous sa forme définitive et communiqué à tous les pays concernés afin qu'ils l'examinent ;

e) La mise en place en Afrique orientale et centrale, dans le cadre de deux projets en cours, d'ateliers en ligne visant à entretenir le réseau constitué par les points focaux nationaux de l'Initiative relative aux centres d'excellences et par les membres des équipes nationales chargées des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. L'UNICRI a signé un mémorandum d'accord avec l'Autorité kényane de réglementation nucléaire et a officiellement inauguré, en partenariat avec l'Union européenne et les autorités kényanes, le secrétariat régional de l'Initiative relative aux centres d'excellences ;

f) La tenue d'une réunion en ligne pour la mise en réseau des points focaux nationaux des 62 pays partenaires. Cette réunion a rassemblé environ 150 participantes et participants impliqués dans l'Initiative relative aux centres d'excellence. L'UNICRI a également organisé une réunion des chefs des secrétariats régionaux afin de préparer leur quatrième réunion, et a contribué à l'organisation de la quatrième réunion ;

g) La tenue de webinaires techniques en Asie centrale, en Afrique orientale et centrale, dans les pays du Conseil de coopération du Golfe, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et dans la région du Sahel, en Asie du Sud-Est, en Europe orientale et en Europe du Sud-Est, afin de partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la gestion de la pandémie de COVID-19 ;

h) L'organisation de l'exercice sur le terrain baptisé « ARZ 2021 », qui portait sur le terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire et qui s'est déroulé à Beyrouth. Cet exercice a mobilisé des représentants de plusieurs organismes nationaux et de diverses parties prenantes internationales, notamment de la France, de l'Italie, de l'Union européenne, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et d'INTERPOL, ainsi qu'un nombre important de représentants des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui travaillent avec l'UNICRI sur les questions relatives à l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, comme les États-Unis et le Canada.

## **B. Lutte contre le trafic de matières radiologiques et nucléaires**

69. L'UNICRI a continué d'aider certains pays du Moyen-Orient (Iraq, Jordanie et Liban), de la région de la mer Noire (Géorgie, République de Moldova et Ukraine) et



de l'Asie du Sud-Est (Cambodge, Philippines, République démocratique populaire lao et Viet Nam) à améliorer les capacités des responsables de la sécurité de l'État et des services de détection et de répression pour ce qui est de concevoir, planifier et mener des opérations de renseignement visant à déjouer les tentatives de trafic de matières radiologiques et nucléaires, et à favoriser la coopération entre les responsables des services de sécurité de l'État et des services de détection et de répression de ces pays.

70. L'UNICRI a organisé le premier atelier régional entre pairs pour le Moyen-Orient, dans le cadre duquel des équipes interinstitutions de l'Iraq, de la Jordanie et du Liban se sont connectées simultanément depuis Bagdad, Amman et Beyrouth, respectivement, pour échanger avec l'équipe de l'UNICRI et les représentants d'autres organisations internationales telles que l'AIEA, INTERPOL et l'Agence arabe de l'énergie atomique. L'Institut a ensuite organisé un deuxième atelier entre pairs pour cette région, selon les mêmes modalités que le premier. Ce deuxième atelier a été suivi par les équipes interinstitutions des trois pays mentionnés, ainsi que par les représentants des organisations internationales concernées et les membres de l'équipe de projet de l'UNICRI.

71. Après avoir organisé avec succès trois sessions de formation des formateurs sur la lutte contre le trafic de matières radiologiques et nucléaires, à l'intention des agents des services de renseignement et des services de détection et de répression en Irak, en Jordanie et au Liban, l'UNICRI s'est attaché à soutenir les équipes de formation de ces trois pays pour l'organisation et la tenue de trois sessions de formation destinées aux parties impliquées dans la sécurité nucléaire. Ces sessions de formation se sont tenues à Amman et à Bagdad.

72. L'UNICRI a conclu ses missions d'évaluation des systèmes de lutte contre le trafic de matières radiologiques et nucléaires en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine en rencontrant les différents services impliqués, afin d'examiner les lacunes, les capacités et les priorités dans ce domaine. Dans ces pays partenaires, il a en outre travaillé avec des experts pour produire trois rapports nationaux. Ces rapports donnent un aperçu de la situation actuelle en matière de sécurité nucléaire, en s'intéressant à la législation, aux réglementations, aux capacités de renseignement et d'enquête, aux équipements et aux dispositifs de formation, et formulent des recommandations et des suggestions afin de mieux adapter les activités de projet à venir.

73. À cet égard, les experts de l'UNICRI ont élaboré des modules de formation en étroite collaboration avec des experts et des agents des services de détection et de répression de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine. Le programme de formation mis au point comprenait des cours sur la sécurité nucléaire et les opérations de détection et de répression, ainsi que des modules relatifs aux compétences et aux méthodes de formation. L'UNICRI a appliqué ce programme lors de trois sessions de formation des formateurs organisées en présentiel, en étroite coopération avec les centres de formation nationaux, à l'intention des services de sécurité de l'État, des services de détection et de répression et d'autres organismes. Les agents formés dans le cadre de ces sessions nationales ont ensuite assuré la conduite d'une session de formation des formateurs organisée au niveau régional.

74. Enfin, des missions d'évaluation ont été menées à distance pour le Cambodge, les Philippines, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam. Dans le cadre de ces évaluations, des consultations en ligne ont été menées auprès des différents services concernés (services de renseignement, police, douanes et autorités de réglementation nucléaire, notamment) afin de cerner les capacités, les compétences techniques et les domaines à améliorer concernant la lutte contre le trafic de matières radiologiques et nucléaires.

### **C. Surveillance de l'utilisation malveillante des médias sociaux par des acteurs non étatiques violents dans le contexte de la maladie à coronavirus (COVID-19)**

75. L'UNICRI a continué à surveiller les activités de désinformation menées sur les médias sociaux à propos de la COVID-19, en particulier celles d'acteurs non étatiques violents s'efforçant de remettre en cause la crédibilité des pouvoirs publics et de la science, d'encourager l'utilisation violente de la COVID-19 comme arme biologique improvisée et de saboter les campagnes de vaccination. L'Institut a également recensé les bonnes pratiques permettant de repérer et de discréditer les fausses informations relatives à la COVID-19.

### **D. Aide aux États Membres pour la mise en place de politiques de planification de la sûreté et de la sécurité non invasives, coordonnées et globales**

76. L'UNICRI a aidé les États Membres à adopter les mesures nécessaires pour assurer la protection des cibles vulnérables, des foules et des infrastructures critiques. Les récents attentats meurtriers perpétrés contre des foules rassemblées dans des lieux publics ont montré qu'il fallait remédier à la vulnérabilité des cibles dites « molles ».

77. L'Institut a élaboré un ensemble complet d'outils techniques visant à promouvoir la sécurité des grandes manifestations et à définir une série de normes mondiales pour sensibiliser aux risques qu'implique l'organisation de tels événements. Cet ensemble d'outils comprend un programme de formation qui a été mis à la disposition des pays accueillant des événements importants et souhaitant renforcer leur capacité à en assurer la sécurité. Afin d'accroître les connaissances, les compétences spécialisées et les capacités des responsables gouvernementaux pour ce qui est d'assurer la protection des cibles vulnérables, l'Institut a également organisé une série de formations consacrées respectivement aux cibles vulnérables, au tourisme et à la sécurité dans le cadre de grandes manifestations. En complément de ces activités, il s'est efforcé de mettre en place des réseaux de points focaux nationaux qui permettront d'intensifier l'échange d'informations ainsi que la coordination entre les services de détection et de répression et les autres services compétents, et qui aideront à cerner les besoins des États Membres afin de leur proposer un appui sur mesure.

78. L'UNICRI a continué d'assurer la coordination et le développement des politiques de sécurité régionale des 34 États Membres dans les Amériques (Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes), en coopération avec l'Organisation des États américains, et de produire des outils techniques pour faciliter la mise en commun des connaissances spécialisées et l'assistance technique. Dans ce cadre, une session de formation en ligne a été consacrée à la sécurité des grandes manifestations dans les Caraïbes. Au total, 50 agents de sécurité des États membres de la Communauté des Caraïbes ont participé à cette formation, qui portait sur la planification intégrée de la sécurité, les partenariats public-privé, la sécurisation des lieux et la sûreté biologique.

79. En outre, une réunion d'évaluation a été organisée virtuellement avec les points focaux nationaux de l'Institut au Costa Rica et des représentants gouvernementaux, afin de discuter des besoins et des priorités concernant la planification de la sécurité des grands événements sportifs qui auront lieu en 2022. L'évaluation des besoins servira de base pour la planification et l'organisation sur place, en 2022, d'une mission d'assistance technique.

80. L'UNICRI a travaillé sur la mise au point de la version Web de son modèle de planification de la sécurité, qui vise à fournir aux États Membres un nouvel ensemble d'orientations et de références pour évaluer et améliorer leur préparation à la tenue de grandes manifestations ainsi que le niveau de sécurité des foules et des espaces publics. Les bénéficiaires auront ainsi la possibilité d'accéder au contenu du

document et à d'autres informations pertinentes par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne.

## **VII. Prévention du crime par la protection et l'autonomisation des groupes vulnérables**

81. La protection des groupes vulnérables, la réduction des facteurs de risque et la promotion de changements positifs sont restés des domaines prioritaires pour l'UNICRI en 2021. Dans le cadre de la mise en œuvre de ses nombreuses initiatives transversales, l'UNICRI a accordé une attention particulière aux jeunes et a contribué à renforcer le rôle de la famille en tant que facteur déterminant pour la détection précoce de la radicalisation ou de diverses formes d'addiction, notamment l'usage de drogues.

### **A. Promotion et mise en œuvre d'initiatives de prévention de la criminalité ciblant les populations vulnérables**

82. L'UNICRI a publié un rapport sur les besoins des familles en matière de prévention de l'usage de drogues chez les jeunes, axé plus particulièrement sur l'Italie, le Liban et la Tunisie. Le rapport décrit les activités menées dans ces trois pays pour prévenir l'usage de drogues chez les jeunes et propose des mesures concrètes pour chaque pays, eu égard au système actuel de services et aux institutions actives dans ce domaine, afin qu'il soit possible d'apporter une réponse plus efficace et mieux adaptée aux besoins spécifiques des familles.

### **B. Renforcement des capacités des acteurs clefs afin qu'ils puissent atteindre les personnes et les populations vulnérables**

83. L'UNICRI a entrepris, au Mali et dans la région du Sahel et du Maghreb, des travaux destinés à faciliter l'intégration et, dans certains cas, la réadaptation de jeunes et d'autres personnes appartenant à des groupes vulnérables de la société, en aidant les communautés à mieux résister à l'extrémisme violent et aux organisations criminelles. En concevant des activités de formation et d'autonomisation sur mesure et en les proposant à de jeunes leaders locaux dans des contextes postconflit, par exemple, l'Institut a efficacement promu l'importance de la pensée critique et des compétences relatives à la gestion des conflits afin d'offrir des solutions positives évitant toute incitation à la violence, qui est souvent propice à la radicalisation terroriste.

## **VIII. Appui au Cadre de programmation stratégique pour la période 2019-2022**

84. Pour mener à bien ses nombreuses activités, l'UNICRI s'appuie principalement sur les contributions volontaires des États Membres, y compris celle que lui verse annuellement le Gouvernement italien en sa qualité de pays hôte. Il ne bénéficie d'aucun financement au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. La grande majorité des contributions volontaires se présentent sous la forme de fonds à court terme, préaffectés et destinés à des projets particuliers. Bien que l'Institut s'efforce activement de mobiliser des fonds et s'emploie en permanence à élargir sa base de donateurs, la réception des financements demeure irrégulière et imprévisible, ce qui a une incidence sur la stabilité et la viabilité de ses opérations. Dans de telles circonstances, il lui sera probablement difficile de mettre pleinement et efficacement en œuvre son ambitieux Cadre de programmation stratégique pour la période 2019-2022 sans le soutien décisif et les contributions volontaires des États Membres et d'autres donateurs.